



Ville de Dreux



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

**Délibération N°106/2022**

**Participation financière 2023 du Centre Communal d'Action Sociale  
au Fonds de Solidarité Logement volet « énergie »**

751

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17 h 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le sept décembre 2022, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Yucel KISA, Frédérique GASSE, Régine-Françoise MAILLET, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Les départements assurent depuis le 1er janvier 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir s'appuie sur un Comité de Pilotage associant les fournisseurs d'énergie, contributeurs de ce fonds, et à ce titre, Gédia y abonde et participe à ses travaux.

Pour la douzième année consécutive, et dans un souci de poursuivre la solidarité vis-à-vis de ce dispositif contribuant à réduire les impayés d'énergie des usagers aidés par le CCAS, je vous demande de bien vouloir accepter le versement d'une participation financière de 2 000,00 € à la Paierie Départementale d'Eure-et-Loir.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- ✓ **Approuve** le versement d'une participation financière de 2 000,00 € à la Paierie Départementale d'Eure-et-Loir,

- ✓ **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président du  
Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mounir Chakkar".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 21 DEC. 2022

et affichage le